

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008807908		1ere Gachée: 08:18 (1)		Date: 09/01/2026 reap080126083540		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 0326402873		Véhicule: M09 SIMON		SIMON SIMON	
client: 412066 chantier: 206610		TEH BEZANNES		TRADITION ET ESPACE DE L 86 AV ROGER SALENGRO 51430 1 RUE SOURCE DE MUIRE 06.67.01.44.63 51430 Bezannes		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 08:49		00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NJB253C310		désignation(6)(8) BPS		certification XF1		classe d'exposition(3) CL 0,40	
Classe Chlorure S3		consistance(7) Dmax 10		ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C25/30		appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm10 CEM2 310		Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
BARBOTINE M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		PRE 5480/4700		NOM:		signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1